



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°37-2022-02017

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2022

Sommaire

CHRU de Tours /

37-2022-02-22-00003 - Délégation de signature - Madame Alexia
MENDES-PINHEIRO - CHRU de Tours?? (1 page)

Page 3

CHRU de Tours

37-2022-02-22-00003

Délégation de signature - Madame Alexia
MENDES-PINHEIRO - CHRU de Tours

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant délégation de signature

Références : DG DS 009-2022

La Directrice Générale,
VU le code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35,
VU le Code de la commande publique,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
VU le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière de la Fonction Publique Hospitalière,
VU le décret n°2017-701 du 02 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L6132-3 du code de la santé publique,
VU l'instruction interministérielle n° DGOS-GHT/DGFIP/2017/153 du 04 mai 2017 relative à l'organisation des GHT/DGFIP/2017/153 du 04 mai 2017 relative à l'organisation des GHT,
VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 octobre 2016, nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et des Centres Hospitaliers de Luynes, de Chinon, de Loches et de Louis Sevestre (La Membrolle-sur-Choisille),
VU la décision nommant Alexia MENDES-PINHEIRO, attachée d'administration hospitalière au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours à compter du 21 février 2022,
VU la convention constitutive du GHT Touraine Val de Loire, signée le 1er juillet 2016, approuvée par arrêté n°2016-0SMS-0072 du Directeur Général de l'ARS le 30 Août 2016,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : Madame Alexia MENDES-PINHEIRO, attachée d'administration hospitalière, est responsable du secteur achat de la Direction des achats et des approvisionnements du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours. A ce titre, et en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des achats et des approvisionnements, elle reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour signer :

- tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et services du CHRU de Tours et des établissements partie du GHT Touraine Val de Loire,
- les lettres d'engagement sur les procédures d'achats groupés nationaux et régionaux du CHRU de Tours et des établissements partie du GHT Touraine Val de Loire,

À l'exception :

- de toutes les décisions relatives aux marchés de travaux,
- des décisions d'attribution des marchés et accords-cadres de fournitures et services du CHRU de Tours au-delà des seuils de procédure formalisée,
- des actes d'engagement et avenants des marchés formalisés de fournitures et services du CHRU.

Madame Alexia MENDES-PINHEIRO reçoit également délégation de signature pour procéder à l'engagement des commandes, que celles-ci relèvent ou non de l'exécution de marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des achats et des approvisionnements, Madame Alexia MENDES-PINHEIRO, reçoit, au nom de la Directrice Générale, délégation de signature pour tous les actes de gestion courante des ressources humaines de cette direction, ainsi que les assignations au travail.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Tours, le 22 février 2022
La Directrice Générale,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD